

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_079

Séance du jeudi 12 septembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 05/09/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Daniel MOLINES

Présents : Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Objet: classement de voies dans la voirie communale - DE 2019_079

Vu l' Article L 123-2, L. 123-3, L 141-3 à L 141-7, R 141-4 à R 141-10 et L 162-5 et R 162-2 du code de la voirie routière ;

Vu l' Article L 121-17 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'Articles L 318-1 à L318-3, R123-19, R 31 8-5 à R 318-7 et R 318-10 du code de l'urbanisme ;

Vu l' Article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Concernant que les classements envisagés n'auront aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE

Le classement dans le domaine public communal en tant que voie communale des voies suivantes :

Au Pont de Montvert :

- la voie d'accès à la station d'épuration du Pont de Montvert,
- l'accès aux parkings des anciens tennis
- l'accès aux gîtes du chastel
- la voie de desserte du Pré Platon à partir de la Destourbe
- le Parking du Temple
- la voie d'accès et de desserte du lotissement de la Barthe
- la voie d'accès et de desserte à l'école et à la gendarmerie
- la voie d'accès à la déchetterie
- la voie d'accès au camping municipal
- la voie d'accès aux maisons situées entre le Chambon et le camping
- l'accès et le parking du village de vacances

| |
|---------------------------------------|
| Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 18/10/2019 |
| 048-200057594-20190912-DE_2019_079-DE |

A Grizac :

- la voie de desserte de la colonie du gai soleil
- la voie de desserte du chateau de Grizac

A la vayssière :

- la nouvelle voie d'accès à la Vayssière

A Fraissinet de Lozère :

- La desserte des lots vendus à mesdames Combes et Teissedre
- la voie d'accès au terrain de monsieur Clément Robin

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

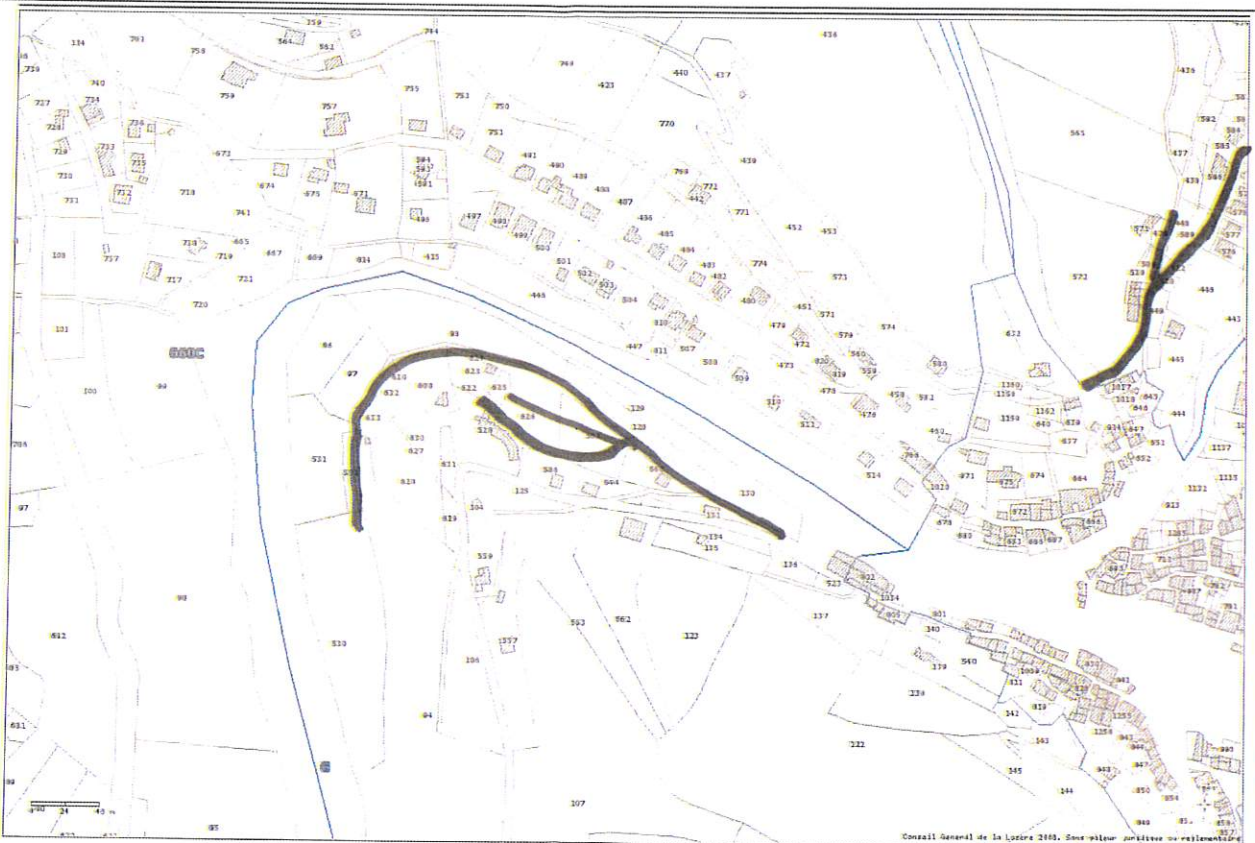


| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2019 048-200057594-20190912-DE_2019_079-DE |



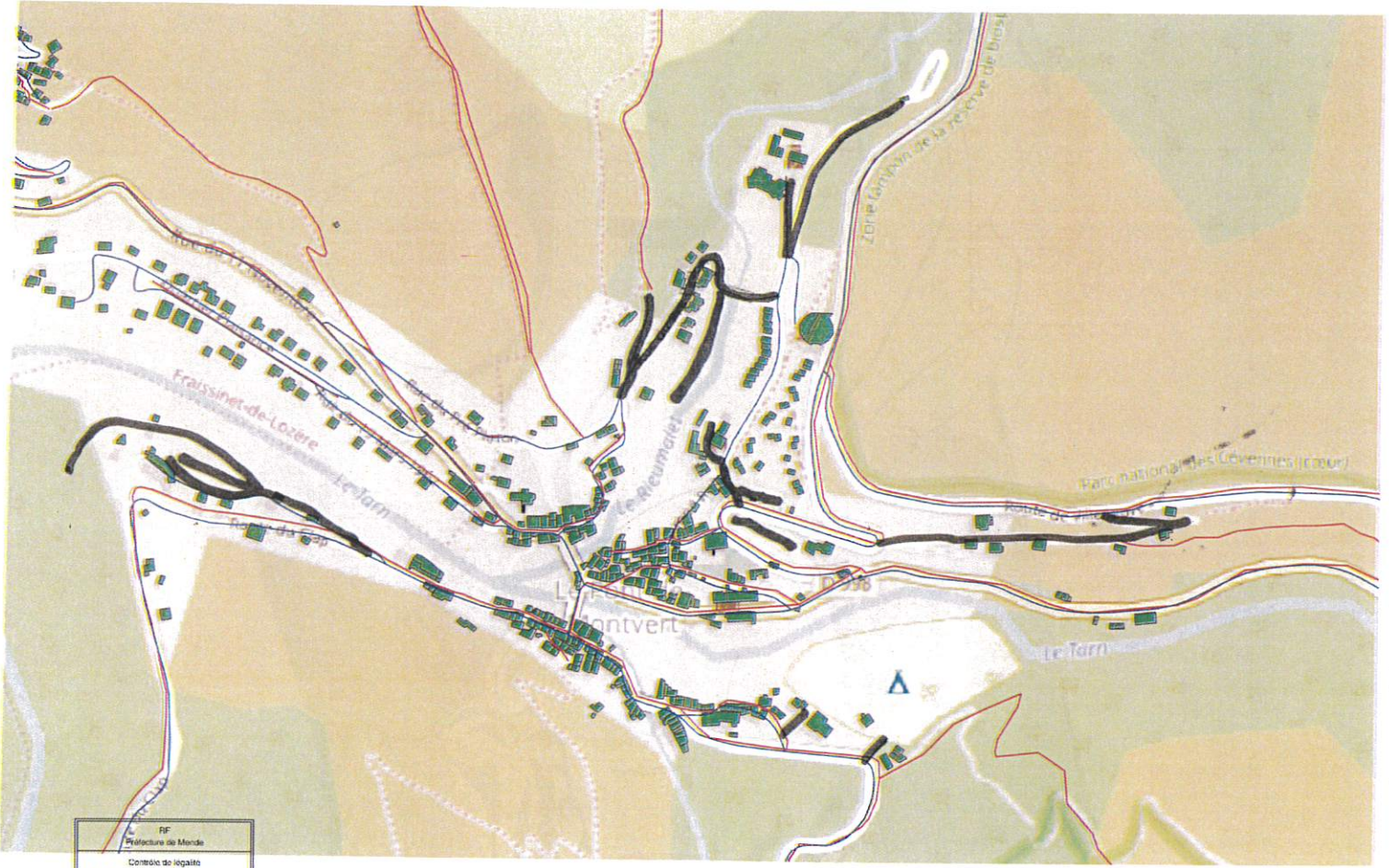
Légende :
~ Parcelle
~ Section
~ Département
~ Communes au 01/01/2019

Bâti
■ Bâti dur
□ Bâti léger



Conseil Général de la Lozère 2018. Sous réserve de vérification de l'alignement.

08-08-2019 RF
Préfecture de la Lozère
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2019
048-20057564-20190912-DE_2019_079-DE



RF
Préfecture de Monts
Commissaire de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2018
044-200057594-20180912_DE_2019_079-DE



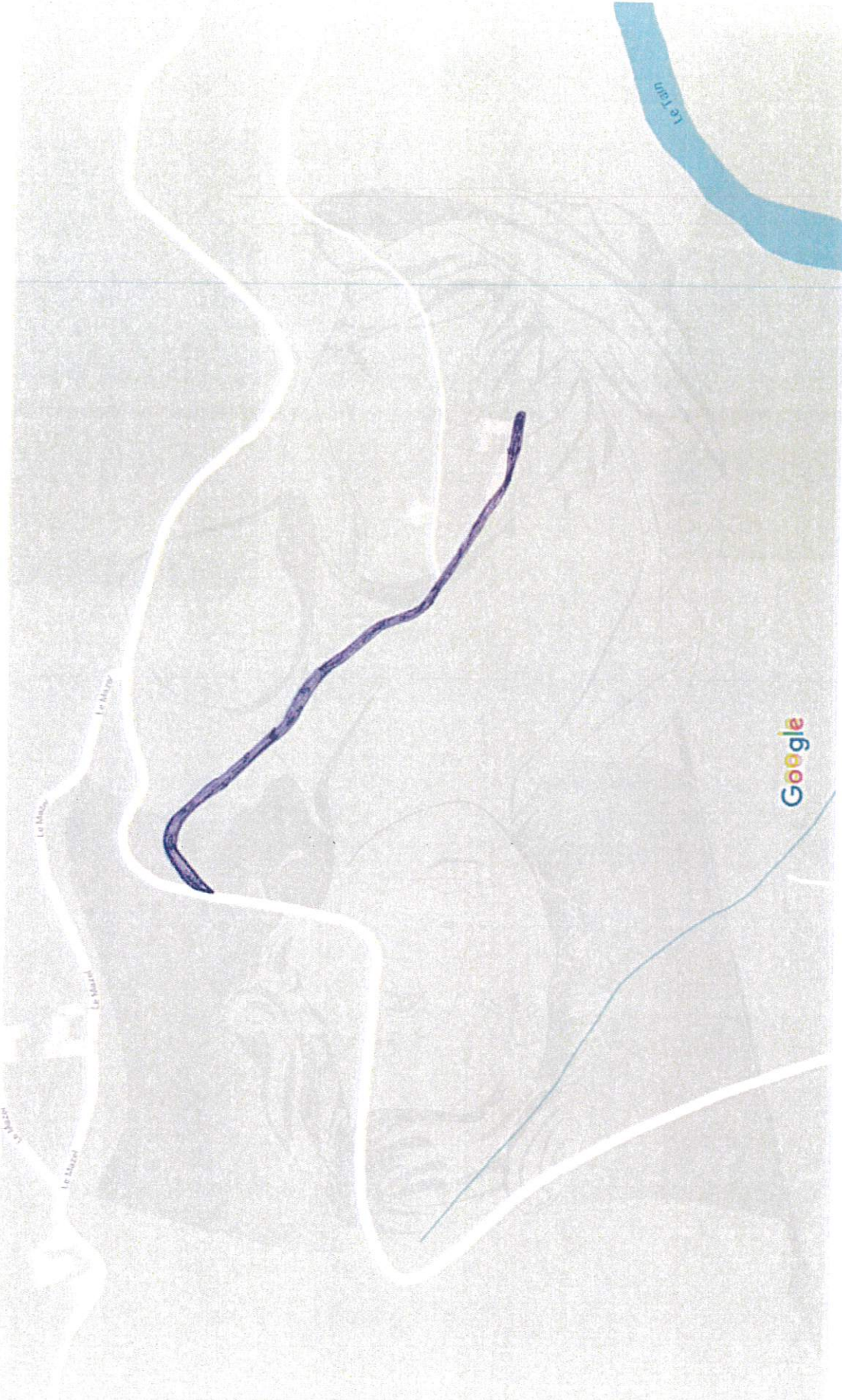
- Légende :
- Parcelle
 - Section
 - Département
 - Communes au 01/01/2019
- Bâti
- Bâti dur
 - Bâti léger



Conseil Général de la Lozère 2010, sans valeur juridique ou cadastrale.

08-08-2019 RF
Préfecture de la Lozère
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2019
1048-202057564-20190212-DE_2019_079-DE

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2019 048-200057594-20190912-DE_2019_079-DE |



| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  RF Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2019 048-200057594-20190912-DE_2019_079-DE |



Données cartographiques ©2019 20 m